

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des PYRÉNÉES-ORIENTALES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
03/03/2022

Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 7

Date d'affichage :
03/03/2022

Nombres de membres Absents : 3
Nombre de procurations : 1
Nombre de votants : 8

Séance du 10 Mars 2022

L'an deux mille vingt deux et un dix mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : BRILLARD M, CORREIA J., DOMINGO J., LAUBRAY. J, V. PICHEYRE, VAILLS S,

Absents excusés : PUJOL D., BADIE F, MIRAN P.

Procurations : DABOUIS N procuration à PICHEYRE V

Objet de la Délibération :

VOTE DU BUDGET 2022-REMONTEES MECANIKES ET COMMERCIAL

Le Maire,

COMMENTE chapitre par chapitre les propositions d'inscriptions budgétaires en fonctionnement et en investissement.

Le Conseil Municipal, Après avoir ouï l'exposé du Maire, **à l'unanimité**,

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2022 tel que présenté qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

- SECTION FONCTIONNEMENT: 578 355.64€
- SECTION INVESTISSEMENT : 984 500.24€

CHARGE le Maire de veiller à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Copie certifiée conforme.

A Formiguères, le 10 Mars 2022

Le Maire
P. PETITQUEUX

